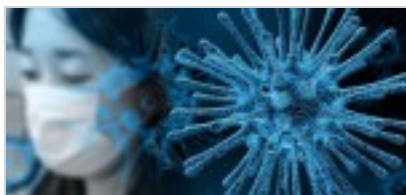


Coronavirus - infos utiles aux particuliers



1 - Centre de soins

Les professionnels de santé du secteur de Cadours en appui avec la Municipalité de Cadours et la Communauté de communes des Hauts Tolosans ouvrent un **centre de soins** dédié aux patients qui présentent les symptômes du coronavirus dans le **gymnase du collège Joseph Rey à Cadours**.

Un centre d'accueil a également été mise en place à **Cornebarrieu (31700) Foyer de l'Aussonnelle 5 rue du Boiret**.

Si vous présentez au moins un des **symptômes** suivants :

- * TOUX
- * FIEVRE
- * GENE RESPIRATOIRE

=> contactez votre cabinet médical de référence qui vous orientera.

Ce dispositif permettra de prendre en charge au mieux les patients suspects tout en laissant l'activité médicale habituelle se dérouler sur chacun des autres cabinets médicaux.

2 - Attestation de déplacement dérogatoire

Le confinement est renforcé, et des contrôles fréquents sont effectués pour en garantir le respect du confinement. Tout manquement est passible d'une amende de 135 €, voire plus en cas de récidive. Certains déplacements sont autorisés, dont la liste est donnée [sur le site du Ministère de l'Intérieur](#), à condition de présenter une attestation de déplacement. Cette attestation peut être imprimée ou écrite sur papier libre, et son modèle est téléchargeable sur la page citée plus haut, ou [directement ici](#).

3 - Attestation de déplacement professionnel

Les personnes contraintes de se déplacer pour poursuivre leur travail peuvent utiliser une autre attestation à présenter en cas de contrôle pour justifier leur déplacement. Là encore, le modèle est téléchargeable [sur le site du Ministère de l'Intérieur](#), mais elle peut aussi être [téléchargée ici](#).

4 - Ouverture de la mairie



Toutes les formalités administratives doivent se faire à distance. Du lundi au vendredi, le secrétariat est joignable par téléphone (05 61 85 65 59) de 9h30 à 12h30, et par messagerie électronique (contact@mairie-lecastera31.fr) toute la journée.

5 - Déchets ménagers

La continuité du service public des déchets doit être assurée pour préserver la salubrité publique. Dans ce contexte de crise sanitaire grave et pour garantir la sécurité des agents, nous vous informons qu'à compter du lundi 23 mars et jusqu'à nouvel ordre, **seule la collecte des ordures ménagères (bacs verts) est maintenue.**

La collecte des recyclables (bacs jaunes) en porte à porte ou en bac de regroupement est interrompue. Nous vous demandons donc de **ne plus présenter vos bacs individuels à couvercle jaune, et d'éviter au maximum de remplir les bacs de regroupement.** Pour votre tri, vous pouvez toujours **utiliser les colonnes d'apport volontaire** aériennes et enterrées de votre commune. La collecte des **bouteilles et bocaux en verre en apport volontaire (récup'verre) est également maintenue.**

Dans ce contexte particulier et pour préserver la santé des agents, nous faisons appel à votre sens civique, pour ne présenter que des **déchets ménagers en sacs hermétiques fermés (poche/sac poubelle)** et éviter tout dépôt au pied des bacs ou des points de collecte. A noter que tous les services annexes sont suspendus (location de bennes, collecte des encombrants, festivités...) et que la déchetterie est fermée jusqu'à nouvel ordre.

Rappel de la page internet officielle rassemblant les informations concernant le coronavirus :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>